

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2021

N/Réf. : 20885

Objet : Demande d'accès à des documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 21 avril 2021, visant à obtenir :

- *La copie des correspondances récentes (2 ans) du Gouvernement du Québec vers le Gouvernement du Canada quant à la priorisation des demandes de résidence permanente dans la catégorie des travailleurs qualifiés du Québec pour les demandeurs présents au Canada, et/ou tous autres critères de priorisation;*
- *L'analyse et les données ayant servi à l'établissement des quotas d'admission pour les années 2020 et 2021 du programme des travailleurs qualifiés du Québec, et plus particulièrement, les informations et données précises relatives à la limitation de la capacité d'accueil, de francisation et d'intégration du Québec.*

Ainsi, en réponse au premier point de votre demande, nous vous transmettons une partie des documents demandés et détenus par le Ministère. À ce sujet, nous vous informons que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 14 et 18 de la Loi (en annexe), l'accès aux documents demandés vous est refusé.

En ce qui concerne le deuxième point de votre demande, nous vous invitons à consulter notamment la page 40 du document: *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, Cahier de consultation*, publié à l'adresse suivante:

<http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/planification/planification-pluriannuelle.html>.

...2

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, _____, nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p.j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

[14.](#) Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

[18.](#) Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: Barbara Béliveau [<mailto:barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca>]

Sent: Monday, July 27, 2020 4:54 PM

To: Linder.Glen

Cc: Theriault.Natalie; Guillaume Vaillancourt; Annie Bernard; Danielle Volcy; Daniela Geloso; Claire Malbouires

Subject: TR: Accélération des demandes d'EIMT relatives aux enseignants (Secteur de l'éducation)

Bonjour Glen,

Voici un courriel que nous venons d'envoyer à EDSC pour prioriser le traitement de demandes dans le secteur de l'éducation en plus des professions déjà ciblées en avril 2020.

SVP nous dire si de votre côté cela est aussi chose possible.

Merci et à la prochaine,

Barbara

De : Barbara Béliveau

Envoyé : 27 juillet 2020 16:52

À : philippe.masse@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Cc : Guillaume Vaillancourt <guillaume.vaillancourt@mifi.gouv.qc.ca>; Annie Bernard <annie.bernard@mifi.gouv.qc.ca>; Danielle Volcy <danielle.volcy@mifi.gouv.qc.ca>; Daniela Geloso <daniela.geloso@mifi.gouv.qc.ca>; Claire Malbouires <claire.malbouires@mifi.gouv.qc.ca>

Objet : Accélération des demandes d'EIMT relatives aux enseignants (Secteur de l'éducation)

Cher Philippe,

Dans le cadre des rencontres hebdomadaires entre Emploi et Développement social Canada (EDSC) et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), il a récemment été question de demander que soit incluse la profession d'enseignant dans la liste des professions dont le traitement devrait se faire plus rapidement. À cet effet, des échanges ont déjà eu lieu entre nos secteurs opérationnels respectifs et une liste de dossiers, regroupant deux commissions scolaires, a été fournie. Le MIFI souhaite que cette accélération soit étendue à tous les dossiers du secteur de l'éducation.

Les besoins dans ce secteur étaient criants avant le début de la crise sanitaire. Plusieurs centres de services scolaires ont d'ailleurs participé à des activités de recrutement international dans le but de pallier la rareté de la main-d'œuvre pour la profession d'enseignant. Bien que plusieurs écoles soient présentement fermées et que les vacances scolaires estivales débutent sous peu, il faut d'ores et déjà planifier la rentrée scolaire qui aura lieu à l'automne 2020. Sachant que certains enseignants devront demeurer en retrait préventif et que des mesures de distanciation sociale sont imposées par la Santé publique, des besoins supplémentaires s'ajoutent à ceux qui existaient déjà.

Dans ce contexte, en plus de la liste précédemment acheminée (voir courriel ci-dessous), le MIFI souhaite que le traitement des demandes pour les professions suivantes soit également accéléré :

- Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire (CNP 4011)
- Enseignants au niveau collégial et autres instructeurs en formation professionnelle (CNP 4021)
- Enseignants au niveau secondaire (CNP 4031)
- Enseignants aux niveaux primaire et préscolaire (CNP 4032)
- Aides-enseignants aux niveaux primaire et secondaire (CNP 4413)

Je te remercie à l'avance,

Barbara

Barbara Béliveau

Directrice générale de la coordination ministérielle et des relations extérieures

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 Boulevard Saint-Laurent, bureau 3.206, Montréal (Québec) H2X 0C9

514 864-3412 poste 21233 | www.immigration-quebec.gouv.qc.ca |

De : Barbara Béliveau

Envoyé : 24 avril 2020 10:58

À : philippe.masse@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Cc : Guillaume Vaillancourt <guillaume.vaillancourt@mifi.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Update: Temporary Foreign Workers and Seeking Views on Processing Priorities / Mise à jour: Travailleurs étrangers temporaires et la recherche d'opinions sur les priorités de traitement

Pvi, le courriel envoyé à IRCC

De : Julie Demers <julie.demers@mifi.gouv.qc.ca> **De la part de** Geneviève Lajoie

Envoyé : 22 avril 2020 14:49

À : Linder.Glen <Glen.Linder@cic.gc.ca>; Marian.CampbellJarvis@cic.gc.ca

Cc : Ramon Diaz <ramon.diaz@mifi.gouv.qc.ca>; Barbara Béliveau <barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca>; Annie Bernard <annie.bernard@mifi.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Update: Temporary Foreign Workers and Seeking Views on Processing Priorities / Mise à jour: Travailleurs étrangers temporaires et la recherche d'opinions sur les priorités de traitement

Bonjour,

Le 9 avril 2020, le Directeur général des relations internationales et intergouvernementales d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), M. Glen Linder, a demandé à l'ensemble des provinces et territoires du Canada d'identifier les secteurs et les professions dont les besoins seront les plus importants dans une perspective à court et moyen terme et pour lesquels IRCC devrait prioriser le traitement des demandes d'immigration temporaire ou permanente, pour ces travailleurs à l'étranger ou déjà présents sur le territoire.

Le Québec est favorable à continuer de prioriser les professions énumérées ci-dessous et déjà identifiées par le

gouvernement fédéral :

- Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers - commerce de gros et de détail (CNP 6331)
- Conducteurs de camions de transport (CNP 7511)
- Entrepreneurs de services agricoles, surveillants/tes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés dans l'élevage (CNP 8252)
- Ouvriers agricoles (CNP 8431)
- Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432)
- Manœuvres à la récolte (CNP 8611)
- Bouchers/ères industriels/elles, découpeurs de viande, préparateurs de volaille et personnel assimilé (CNP 9462)
- Ouvriers dans les usines de transformation du poisson et de fruits de mer (CNP 9463)
- Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons (CNP 9617)
- Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer (CNP 9618)

À cette liste de professions, le Québec souhaiterait également ajouter des professions du secteur de la santé, soit :

- Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés (CNP 3012)
- Médecins spécialistes (CNP 3111)
- Omnipraticiens et médecins en médecine familiale (CNP 3112)
- Praticiens reliés en soins de santé primaire (CNP 3124)
- Pharmaciens (CNP 3131)
- Technologues de laboratoires médicaux (CNP 3211)
- Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie (3212)
- Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires (CNP 3214)
- Autres technologues et techniciens des sciences de la santé (sauf soins dentaires) (CNP 3219) (inclus les assistants techniques en pharmacie)
- Infirmiers auxiliaires (CNP 3233)
- Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic (CNP 3237) (inclus les préposés en inhalothérapie)
- Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires (CNP 3413)
- Autre personnel de soutien des services de santé (CNP 3414) (inclus les aides à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de fournitures médicales)
- Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – Travaux légers (CNP 6731)

De plus, pour le secteur de la transformation alimentaire, une autre profession pour laquelle il semblerait y avoir des besoins importants pourrait être considérée :

- Opérateurs de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons (CNP 9461)

Par ailleurs, il nous apparaît essentiel que le traitement des demandes de permis de travail des ressortissants étrangers déjà sur place et présentant une demande pour un nouvel employeur puisse être priorisé par IRCC. Il a été porté à notre attention que plusieurs travailleurs se retrouvent sans emplois et qu'ils ne peuvent travailler pour un nouvel employeur à moins d'avoir obtenu un nouveau permis de travail. De plus, ces travailleurs ne peuvent quitter le territoire en raison de la fermeture des frontières.

Le Ministère estime qu'il est important de convenir de la durée de la période de priorisation de ces professions, des mécanismes de révision de cette liste et des modalités qui faciliteraient l'identification des demandes à prioriser ultérieurement. Une première période d'une durée de trois mois devrait permettre de prioriser ces professions à court terme.

Enfin, nous souhaiterions vous proposer de dispenser temporairement d'une Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) certains des travailleurs identifiés par le Québec afin d'accélérer leur traitement et leur venue au Québec (notamment les infirmières et inhalothérapeutes). Compte tenu du contexte actuel, nous aimerions en discuter rapidement avec vous. Une première rencontre pourrait être envisagée dès la fin de la semaine.

Cordialement,

--

Sous-ministre adjointe à la Planification, à la performance et aux relations extérieures

1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9

© 2004 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 255: 105–112

□ □ □ □ □

[REDACTED]

[REDACTED]

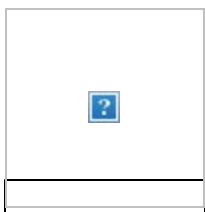
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: Laurent Corbeil [<mailto:laurent.corbeil@mifi.gouv.qc.ca>]
Sent: August 27, 2020 9:21 AM
To: Theriault.Natalie <Natalie.Theriault@cic.gc.ca>
Cc: Annie Bernard <annie.bernard@mifi.gouv.qc.ca>; Barbara Béliveau <barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca>; Marie-France Martin <marie-france.martin@mifi.gouv.qc.ca>
Subject: Planification des admissions à destination du Québec 2020



Bonjour Nathalie,

Le MIFI travaille actuellement à la planification des admissions à destination du Québec pour 2020. Notre sous-ministre adjointe, Mme Geneviève Lajoie, a demandé s'il était possible de prioriser le traitement des demandes de résidence permanente des travailleurs qualifiés qui se trouvent au Québec, principalement ceux sélectionnés dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise. L'objectif serait de se rapprocher le plus possible de la cible minimale d'admissions prévue dans le Plan d'immigration 2020 pour les travailleurs qualifiés, même si elle n'est pas atteinte. Nous souhaiterions également avoir un suivi à ce sujet sur la possibilité de prioriser le traitement de ces demandes, bien que celles-ci soient en format papier.

Je me demandais s'il était possible d'avoir une réunion rapidement, idéalement cette semaine, à ce

sujet avec les personnes concernées chez IRCC et en compagnie de ma directrice générale, Barbara Béliveau, et de la directrice de la Planification de l'immigration et des analyses économiques, Marie-France Martin.

Bien cordialement,

Laurent Corbeil 514 873-5942, poste 21338

Conseiller en affaires internationales

Direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales|

1200, boulevard Saint-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2X 0C9|



Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, peut contenir des renseignements confidentiels.
Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: Barbara Béliveau [mailto:barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca]
Sent: Thursday, November 5, 2020 3:46 PM
To: Linder.Glen <Glen.Linder@cic.gc.ca>
Cc: Theriault.Natalie <Natalie.Theriault@cic.gc.ca>; Annie Bernard <annie.bernard@mifi.gouv.qc.ca>; Guillaume Vaillancourt <guillaume.vaillancourt@mifi.gouv.qc.ca>; Karine Dumont <Karine.Dumont@mifi.gouv.qc.ca>
Subject: Suivi traitement personnes sur place en santé

[REDACTED]

Bonjour Glen,
J'espère que tu vas bien!

En suivi de notre rencontre du 15 octobre dernier, le MIFI souhaite confirmer sa position relativement au maintien de la priorisation des demandes de résidence permanente des personnes déjà présentes au Québec et notamment celles qui exercent l'une des professions dans le domaine de la santé incluses à la liste transmise par le MIFI le 22 avril 2020.

Toutefois, considérant l'importance pour le MIFI de maximiser les admissions prévues au Plan d'immigration 2020, cette priorisation devrait être effectuée par IRCC dans la mesure où elle n'affecte pas l'atteinte des cibles.

Je reste disponible ainsi que mon équipe pour en discuter au besoin.

Cordialement,
Barbara

Barbara Béliveau
Directrice générale de la coordination ministérielle et des relations extérieures

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200 Boulevard Saint-Laurent, bureau 3.206, Montréal (Québec) H2X 0C9
514 864-3412 poste 21233 | www.immigration-quebec.gouv.qc.ca |

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, peut contenir des renseignements confidentiels.
Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

-